

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE PR405 Gestion de production			
Code	TEPR1M05	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	56 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Arnaud CUVILLIER (arnaud.cuvillier@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but d'aborder les concepts de base de gestion de production au point de vue financier, organisationnel et sécuritaire

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs, les fournisseurs et les clients**
 - 1.1 Rédiger des rapports, cahiers des charges, fiches techniques et manuels
- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
 - 2.3 Actualiser ses connaissances et compétences
- Compétence 3 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**
 - 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
 - 3.4 Exercer un esprit critique
 - 3.5 Effectuer des choix appropriés en ayant examiné la situation sous tous ses aspects.
- Compétence 4 **Piloter et améliorer un système de production**
 - 4.1 Modéliser et dimensionner les flux de production
 - 4.2 Proposer et exécuter des améliorations techniques et technologiques relatives aux processus de production
- Compétence 5 **Gérer les ressources humaines, techniques et financières**
 - 5.1 Maîtriser la gestion financière d'un projet
 - 5.2 Planifier et organiser des tâches en fonction des priorités et des moyens
- Compétence 6 **Agir de manière professionnelle et responsable**
 - 6.1 Respecter la législation et les normes en vigueur
 - 6.2 Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra être capable d'identifier les étapes de la mise en place d'une gestion de production légère dans une entreprise industrielle, accompagner la mise en œuvre d'un système de production en flux tiré en entreprise, présentation du TPS, le Lean Manufacturing et lean 6 sigma.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

TEPR1M05A Gestion de production

56 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEPR1M05A Gestion de production

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion de production			
Code	9_TEPR1M05A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	56 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Arnaud CUVILLIER (arnaud.cuvillier@helha.be)		
Coefficient de pondération		50	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable d'identifier les étapes de la mise en place d'une gestion de production légère dans une entreprise industrielle, accompagner la mise en œuvre d'un système de production en flux tiré en entreprise, présentation du TPS, le Lean Manufacturing et lean 6 sigma.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Comprendre l'entreprise : Par la classification de Woodward

- Les différentes fonctions de l'entreprise

- Les indicateurs de l'entreprise

- Le vocabulaire de l'entreprise

- Les systèmes de prise de décision

Présentation des anciens modèles de gestion de production :

- Le point de commande

- La gestion de stock

Présentation des méthodes MRP I et MRP II

Les bases de la planification de la production en MRP1 avec exercices.

Pratique de la simulation d'entreprise en MRP 1

Planification opérationnelle et particularités du mode projet

Simulation d'entreprise en mode Kanban.

Éléments théoriques de mise en œuvre d'un système en flux tendu.

Calculs de boucles Kanban

Eude et pratique sur des cas d'entreprise

Présentation du Lean Manufacturing.
Pratique d'une VSM.
Analyse de la valeur.
Rappels des outils Kaizen et des Muda.
Recherche des valeurs vraies.
Rappels de qualité et notions de 6 sigma
Eude et pratique sur des cas d'entreprise.
Mise en oeuvre de la MSP

Démarches d'apprentissage

Apports théoriques et applications

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue sur T.P. (60%)

En seconde session, 40% liés à la participation au cours ne sont pas récupérables. Les 20 % restants sont récupérés sous forme d'un travail.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	60		
Période d'évaluation			Exe	40	Trv + Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).